

Karen Klaue
Mai 2016

La formation est une bulle d'oxygène en prison

Entretien avec Ariane Rudaz, responsable de secteur de la formation Fep (Formation dans l'exécution des peines) en Suisse romande.

Ariane Rudaz a une formation scientifique avec un PhD en sciences naturelles. Après avoir travaillé dans son premier domaine de compétence (protection de l'environnement), elle s'oriente vers l'égalité des chances en milieu académique. Elle rejoint en 2009 le centre de compétence Fep à Lucerne en tant que responsable de secteur en Suisse romande. Elle livre à Infoprisons son regard sur la mise en œuvre de la formation de base en milieu pénitentiaire.



Comment avez-vous abordé le milieu de l'exécution des peines?

C'était un environnement que je ne connaissais pas et j'ai eu quelques hésitations au début. J'ai vite eu l'occasion de me familiariser avec ce milieu au cours de visites dans des établissements pénitentiaires. J'ai pu accompagner plusieurs enseignantes à la prison de Realta et à celle d'Hindelbank et avoir des contacts avec les personnes détenues que j'ai vite perçues comme des êtres humains comme moi.

Comment est organisée la formation en prison?

Le concept de départ de la Fep vise une formation de base en petits groupes sur une demi-journée par semaine. Il y avait le défi en 2009 de créer un plan d'étude commun à la Suisse alémanique et à la Suisse romande. Il couvre quatre grands domaines: la technique culturelle d'une langue nationale (allemand ou français), celle des mathématiques, la formation générale, les outils d'apprentissage et les technologies de l'information et de la communication. L'enseignement mise sur le développement de compétences adapté au niveau individuel des connaissances des apprenant-e-s.

Ainsi, on a défini trois niveaux de formation: un niveau préliminaire, y compris l'alphabétisation, pour acquérir des rudiments d'allemand ou de français permettant de communiquer avec l'administration pénitentiaire par exemple ; un niveau principal dans les quatre domaines de formation; un niveau complémentaire qui correspond aux 3 dernières années de scolarité obligatoire et qui offre également un soutien scolaire en lien avec la formation professionnelle réalisée en prison. Concernant l'enseignement et l'apprentissage des langues, la Fep s'est appuyée sur le portfolio européen des langues selon un principe d'équivalence: la formation de base s'aligne ainsi sur celle qui existe extra muros. Le temps de formation est valorisé comme le travail en prison et rémunéré de la même manière. La formation n'est pas limitée dans le temps. Quand les objectifs établis avec les détenus sont atteints la formation s'arrête. La formation Fep s'adresse de manière générale à des personnes détenues qui ont des lacunes au niveau de la scolarité obligatoire et non pas à celles qui ont obtenu un CFC ou un diplôme académique.

Quel est le financement de la Fep?

La phase pilote du projet (du 1^{er} mai 2007 au 31 juillet 2011) a été financée par la Fondation Drosos basée à Zurich. Elle a mandaté l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) de Suisse centrale pour la mise en place du projet. Mais il fallait pérenniser la Fep si possible par la main publique. Ainsi, dès 2009, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux (CCDJP) a été approchée pour reprendre le flambeau. La révision du Code pénal en 2007 engageait les cantons à proposer des offres de formation aux personnes détenues. L'existence d'un plan d'étude détaillé ainsi que les résultats de l'évaluation du projet Fep par l'Université de Fribourg ont représenté un argument de taille pour obtenir le financement de la CCDJP. L'OSEO continuait à chapeauter la Fep selon un contrat de prestations.

Quels sont les coûts de la Fep?

Selon les décisions de la CCDJP, le montant maximum disponible est d'environ six millions et demi par année. Or, les coûts Fep pour l'année 2015 se sont élevés à un montant total de plus de quatre millions. Ils recouvrent les coûts d'exploitation et d'infrastructure du centre de compétence, les salaires du personnel enseignant (financement des groupes de formation) et une participation aux coûts du serveur Fep auquel étaient raccordés 16 établissements pénitentiaires à la fin de l'année 2015.

Comment sont recrutés les enseignant-e-s de la Fep?

Le recrutement se fait par les voies usuelles: les journaux et Internet. Nous exigeons des candidat-e-s un brevet d'enseignant ou un diplôme universitaire avec une expérience dans l'enseignement. De plus, ils doivent maîtriser le français et l'allemand. Un parcours de vie au contact de différentes cultures présente un avantage. De manière générale, les dossiers reçus (il peut y en avoir jusqu'à 30 pour un poste) sont d'excellente qualité. Par ailleurs, le personnel enseignant choisi a une certaine expérience de vie, l'âge moyen est de 50 ans. Il existe quelques trentenaires, mais ils sont minoritaires. Le personnel enseignant est choisi à l'unanimité par le centre de compétence Fep et l'établissement pénitentiaire. Dans la prison, le personnel enseignant établit assez souvent des contacts étroits avec les chefs d'atelier, ceci afin de mieux cibler les besoins en formation des apprenant-e-s en particulier ceux liés à leur domaine de travail en prison ou alors à leur formation professionnelle.

Est-ce que les personnes détenues en détention provisoire peuvent bénéficier d'une formation?

En principe non, car selon le concept Fep le public-cible réunit des personnes détenues qui séjournent dans des établissements d'exécution des peines, des établissements d'application des mesures ou qui sont en détention anticipée. Toutefois, il y a eu quelques demandes de la part des établissements de détention provisoire. Mais il faut des infrastructures adéquates comme par exemple des salles de classe avec une superficie suffisante, des ordinateurs. Cependant, il arrive que dans des établissements à régimes pénitentiaires mixtes des personnes en détention provisoire soient accueillies dans les groupes de formation Fep. Mais il s'agit de cas isolés et rares qui nécessitent pour l'admission de chaque personne l'autorisation du ministère public.

Y a-t-il des réticences de la part du milieu pénitentiaire envers la Fep?

Aucune de la part des directions. Au début, il y avait des craintes, des doutes voire un certain rejet de la part du personnel pénitentiaire. Il régnait une forme d'incompréhension de ce qui était perçu comme un privilège pour les personnes détenues. Le fait que la formation soit rémunérée au même titre que le travail en prison a créé des tensions qui se sont atténuées au fil du temps. Il peut aussi y avoir une forme de concurrence entre la formation et le travail. Par exemple, dans un petit établissement s'il y a trois aides en cuisine et que l'un est absent une demi-journée par semaine, cela enlève une force de travail. Tout cela demande une excellente organisation. Mais les agent-e-s de détention se montrent désormais très collaboratifs. Ils remarquent que leurs échanges avec les personnes détenues sont bien plus pacifiques quand il y a une meilleure compréhension linguistique. La Fep donne aussi plus de travail pour le personnel en charge de la sécurité. Il faut accompagner les personnes détenues dans les salles de formation, gérer leurs déplacements alors qu'il y a une pénurie de personnel dans de nombreux établissements.

Quelle est la place du travail en prison?

Selon la loi en vigueur actuellement, les personnes détenues doivent travailler et elles ne bénéficient pas d'un départ à la retraite. La capacité de travail dépend des mandats que reçoivent les institutions et de la situation du marché. Certaines personnes détenues sont exemptées de travailler pour des raisons qui sont liées à leur état de santé.

Quelle est la motivation des personnes détenues pour la Fep?

La formation peut figurer dans le plan d'exécution de la sanction et devenir ainsi obligatoire pour la personne détenue. Mais le plus souvent, c'est un libre choix. Pour beaucoup de personnes détenues la formation est un îlot dans la prison; elle les change de la routine ce qui fait que les apprenant-e-s deviennent vite très motivés. C'est une bulle d'oxygène. La formation booste leur estime de soi: les détenu-e-s peuvent lire leur courrier seuls; ils peuvent lire des textes à leurs enfants le cas échéant ; cela leur donne une forme d'indépendance et de fierté. Il existe un respect incroyable des personnes détenues envers le personnel enseignant. Et elles font souvent de la publicité pour la Fep auprès des autres personnes détenues.

Y a-t-il des abandons en cours de route?

Cette situation se présente parfois dans des établissements où la Fep vient d'être implémentée. Puis avec le temps, les personnes détenues apprennent à connaître la Fep et on observe alors que les abandons diminuent fortement puis cessent. Certains établissements infligent une sanction dans ces cas comme pour le travail. Les abandons restent des cas rares.

Comment sont organisés les groupes de formation?

Ils regroupent en principe six détenu-e-s en exécution des peines et quatre en exécution de mesures. Dans certains cas, les groupes peuvent avoir jusqu'à huit personnes. Mais, en principe, c'est l'enseignant-e qui décide s'il peut accueillir plus de personnes dans le groupe. Le nombre de groupes de formation varie naturellement en fonction de la taille de l'établissement pénitentiaire. Dans les grands établissements de la Plaine de l'Orbe, de Bellechasse et de Pöschwies, le nombre des groupes de formation se situe entre 8 et 14. Dans ces établissements, on arrive à constituer des groupes de formation d'un niveau linguistique semblable. Dans les institutions plus petites comme la Tuilière ou la Promenade, il y a respectivement deux et un seul groupe. Dans ces cas il y a une plus grande hétérogénéité au niveau des acquis et des besoins des personnes détenues.

Existe-t-il des conflits intra-groupe?

Il peut y avoir des discussions très animées sur des thèmes abordés. Pour que les personnes détenues gardent un contact avec l'extérieur et soient tenues au courant des actualités, les enseignant-e-s utilisent souvent le journal "20 Minutes". Des articles ayant trait à la religion peuvent déclencher de vifs désaccords. Mais dans la plupart des cas, les enseignant-e-s évitent des sujets brûlants et gèrent assez bien ces problèmes. De manière générale, il règne un esprit de coopération, les détenu-e-s sont souvent amenés à travailler en binôme ou en trio. Cela stimule un esprit d'entraide, d'écoute et de communication.

Est-ce qu'on a pensé à une formation par des pairs?

Dans le concept Fep, les personnes détenues n'enseignent pas à leurs codétenu-e-s. Mais on les encourage à s'entraider dans leur apprentissage. Dans le passé, certaines directions avaient désigné des détenu-e-s comme enseignant-e-s. Mais c'est un sujet délicat et à ma connaissance, ce modèle d'enseignement reste une exception.

Y a-t-il plus d'enseignantes que d'enseignants à la Fep ?

Actuellement, il y a dix enseignant-e-s en Suisse romande dont neuf femmes. En revanche, en Suisse allemande, il y a une trentaine d'enseignant-e-s dont un tiers sont des hommes.

Quels ont été les principaux défis de la Fep?

Les défis majeurs ont été l'élaboration d'un plan d'étude et la question du financement par la main publique. Les deux ont été relevés grâce à la flexibilité et à la planification rigoureuse des personnes impliquées dans le projet. Les changements d'affectations et de restructurations de certaines prisons ont créé certaines difficultés parce qu'elles n'avaient plus le public-cible de la Fep.

Quelles sont à vos yeux les réussites majeures de la Fep?

Il y a une grande satisfaction de la part des détenu-e-s et des personnes enseignantes selon les retours qui me parviennent. Le plan d'étude a été largement salué comme instituant de bonnes pratiques et comme étant le premier plan d'étude à l'échelle nationale. L'accompagnement des enseignant-e-s a trouvé une reconnaissance européenne. La mise en place d'un serveur informatique Fep - qui offre d'une part un espace virtuel permettant au personnel enseignant d'échanger et d'autre part la consultation de logiciels éducatifs disponibles pour les détenu-e-s - est une innovation remarquable pour la formation en prison et est considéré comme un modèle.

Quelle est la pérennité de la Fep?

Selon nous, la Fep est pérenne, mais elle pourrait se poursuivre sous une autre forme. La CCDJP a mis en consultation l'année dernière le projet d'un centre Suisse de compétences en matière d'exécution pénales (CSCSP) qui devait intégrer la Fep. Nous avons pris position contre cette intégration qui selon nous n'amène pas de réelle valeur ajoutée. Tandis que l'ancrage de la Fep à l'OSEO a fait ses preuves en termes de synergies positives et d'image d'entraide. Aussi, nous avons proposé que le CSCSP endosse le rôle de mandant et qu'à ce titre il attribue le mandat Fep à l'OSEO. Cette proposition permettrait d'assurer la continuité d'un modèle qui a fait ses preuves.